

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
(article L.181-10-1 du code de l'environnement)**

Installation classée pour la protection de l'environnement

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société SNF Coagulants à Saint-Avold**

Une consultation du public par voie électronique est organisée du 26 octobre 2026 au 26 janvier 2027 inclus (3 mois), sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SNF Coagulants portant sur la régularisation administrative d'une installation spécialisée dans la production de coagulants minéraux à base de fer et d'aluminium utilisés dans le traitement de l'eau potable et des eaux usées située route du Haslach sur la commune de Saint-Avold (57500).

Le projet est soumis à évaluation environnementale.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné Madame Marthe Chaussec, en qualité de commissaire-enquêtrice titulaire et Monsieur Pierre Gautier, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Durant la période de consultation, le public pourra :

- prendre connaissance des pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale. En cours de consultation, s'ajouteront au dossier les avis réglementairement requis, les informations complémentaires et réponses éventuelles du pétitionnaire, les observations et propositions du public, publiés par la commissaire-enquêtrice sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.democratie-active.fr/snfcoagulants>.
- formuler ses observations et propositions :
 - sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/snfcoagulants> ou à l'adresse dédiée au dépôt des contributions : snfcoagulants@democratie-active.fr ;
 - par courrier, à la préfecture de la Moselle, 9 place Jean-Marie Rausch, 57034 Metz cedex ;
 - lors de la permanence de la commissaire-enquêtrice.

Le dossier numérique pourra également être consulté, sur un ordinateur mis à disposition, dès l'ouverture de la consultation du public, et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès du préfet de la Moselle, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement – place Jean-Marie Rausch – 57034 Metz cedex 1, aux heures d'ouverture de la préfecture, sur prise de rendez-vous au préalable par courriel à : pref-enquetes-publiques@moselle.gouv.fr.

Un dossier sous format papier pourra être consulté en mairie de Saint-Avold du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint-Avold, 36 boulevard de Lorraine, salle « American Legion », le 02 décembre 2026 de 15 h à 17 h.

Deux réunions publiques seront organisées, en présence de la commissaire-enquêtrice et du pétitionnaire, salle des congrès, rue de la piscine à Saint -Avold, les :

- 03 novembre 2026 à 18 h ;
- 15 janvier 2027 à 18 h.

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : société SNF Coagulants, Route du Haslach – ZI de l'Europort à Saint-Avold (57500), téléphone : 07 88 06 47 22, courriel : xsiret@snf.com

Toute personne pourra prendre connaissance, sur le site internet dédié à la consultation, du rapport et des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Moselle statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande d'autorisation. La décision sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus, après avis éventuel du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).